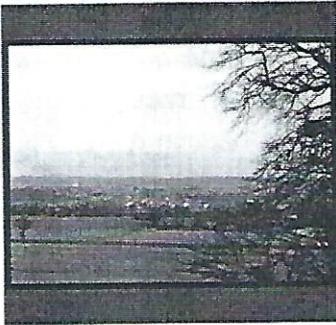


# BULLETIN MUNICIPAL

N° 14

Avril 2004



Le Carnaval toujours bien fêté à Artigueloutan : à tout âge et depuis bien longtemps .Les reconnaissez-vous ?



# ARTIGUELOUTAN

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal des jeunes

INFORMATIONS DIVERSES :

- Annonce emploi saisonniers
- Environnement
- Commémoration du 8 mai 1945

## *Le mot du Maire*

2001- 2004, trois années déjà que j'exerce la fonction de Maire avec plus ou moins de bonheur, selon les sujets traités, mais avec une volonté et un souci d'agir dans l'intérêt de tous qui, je l'espère, sont visibles pour chacun d'entre vous .

Au bout de ces trois premières années, je voudrais dire combien j'apprécie l'équipe qui m'entoure, adjoints et conseillers municipaux .Vous avez l'habitude de me voir très souvent à la Mairie, ainsi que les adjoints, mais nous sommes au total quinze et chacun à son mot à dire, le dit et participe avec assiduité à toutes les réunions communales ou intercommunales . A l'intention particulièrement des nouveaux habitants, nous avons réalisé un « trombinoscope » du Conseil Municipal afin que chacun de nos conseillers soit reconnu ; ils le méritent bien !

2004 sera une année de travail autour de la révision du Plan d'occupation des sols et sa transformation en Plan local d'urbanisme . Les termes l'indiquent clairement, il s'agit de mener une réflexion sur le développement urbain de notre commune pour les dix années à venir et de prendre les décisions correspondantes . Notre commune jouit d'une position géographique très intéressante, il nous appartient de dire si nous voulons subir la pression foncière telle qu'elle s'exerce sur d'autres communes ou si nous voulons continuer à maîtriser notre croissance afin de conserver un espace de vie et de travail indispensable que l'on soit un simple habitant ou un habitant-agriculteur . Je vous invite à participer très nombreux à la première réunion qui aura lieu le 29 avril à 20h30 . La procédure du PLU permet une très large concertation, je compte sur votre participation active.

Participer à la vie de son village, réfléchir à son développement, s'informer ou simplement s'intéresser sont de votre part des encouragements inestimables pour moi-même et pour toute l'équipe municipale .

Je le souligne, comme d'autres maires je reçois aussi les remarques formulées à l'encontre d'élus plus éloignés de vous : les routes départementales sont mal entretenues, les carrefours sont dangereux, les impôts sont trop élevés ...

Le Maire se doit d'être un relais mais bien souvent j'ai le sentiment d'être « mal traitée » et d'essayer une colère qui se trompe de cible .

Les relations avec les autres collectivités, Conseil Général, Conseil Régional et L'Etat sont des relations inégalitaires et le Maire d'une commune doit constamment s'imposer et ne pas hésiter à harceler les élus de ces collectivités qui ont leurs propres responsabilités et qui sont, ne l'oublions pas, nos principaux financeurs .

Je l'avoue, si je suis coupable, c'est de harcèlement !

L'expérience de ces trois années écoulées me conforte dans l'idée que la commune reste le lieu des échanges les plus riches, des rapports les plus sincères .

J'ai appris beaucoup, mais il me manque une grande vertu : la patience ; je n'en suis pas consternée car je crois que si l'on est maire d'une petite commune, la patience, c'est bien souvent de la résignation .

Michèle Laban-Winograd.

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michèle Laban-Winograd ; Dominique Thieffaine ; Georges Pouban ; Marie-France Bonnefoy ; Jeanine Courrèges ; Francis Laclau ; Monique Clament ; Christian Lanne-Petit ; Gilbert Capdevielle ; Michèle Allais ; Alain Personne ; Jean-Claude Pradoux ; Alain Guilhemjouan ; Bertrand Loubet ; Hubert Lassègues .

Réunion du 12 janvier 2004 : examen du PLU de Sendets

Réunion du 5 février : présentation de la procédure d'élaboration d'un PLU par les techniciens de la communauté . Absent : Francis Laclau

Réunion du 17 février : vote du compte administratif ; Absent : Francis Laclau

Réunion du 16 mars : présentation du Plan local de l'habitat . Absent : Alain Personne, a donné pouvoir de voter à Jean-Claude Pradoux .

Réunion du 2 avril : Vote du budget 2004 . Absents : Jeanine Courrèges, a donné pouvoir de voter à Monique Clament ; Bertrand Loubet, a donné pouvoir de voter à Michèle Laban-Winograd.

- *Ecole : rentrée 2004 sous la menace d'une fermeture de classe*

Depuis décembre 2003, la rentrée scolaire de septembre 2004 est une préoccupation majeure pour la municipalité, les parents d'élèves et les enseignants .

En effet, l'inspection académique note une baisse de l'effectif et prévoit la suppression d'une classe en 2004. Cette prévision résulte d'un calcul simple, pour ne pas dire simpliste : en décembre 2003, le nombre d'enfants scolarisés à Artigueloutan était de 78 enfants ; dix d'entre eux partiront en sixième en 2004 d'où, selon l'Académie, un nombre de 68 enfants.

Les parents d'élèves et la municipalité, aussitôt mobilisés, ont manifesté auprès de l'Inspecteur leur opposition à cette décision et se sont attachés à prouver que le nombre d'enfants scolarisés atteindrait en réalité au minimum 78 enfants . Avec le concours de tous les parents qui ont répondu à notre appel et signé des pré-inscriptions, nous avons la quasi-certitude de conserver notre quatrième classe.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, l'école d'Artigueloutan commencera néanmoins l'année scolaire avec trois classes : l'Inspecteur viendra compter les enfants, si leur nombre dépasse le seuil de 75, la quatrième classe sera ouverte .

Cette situation, qui se répète avec plus ou moins d'intensité tous les ans, nous interpelle à plusieurs titres, dont deux seulement seront développés ici :

- Nous avons choisi un rythme de développement modéré de notre commune et nous ne subissons pas « d'explosion » démographique à l'image des communes voisines .L'absence de logements locatifs nous pénalise pour

assurer un renouvellement de population régulier . Les prix du foncier et de l'immobilier ne sont pas abordables pour des jeunes couples, « primo-accédants » à la propriété : nous observons depuis trois ans qu'un grand nombre de biens vendus sont acquis par des familles qui n'ont pas d'enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire.

- Pour des raisons personnelles, de nombreuses familles font le choix de ne pas scolariser leurs enfants dans leur village : ce sont ainsi 18 enfants qui sont inscrits dans des écoles privées ou publiques, soit un effectif qui nous conduirait à demander l'ouverture d'une cinquième classe .  
Les locaux de l'école d'Artigueloutan permettent d'accueillir tous ces élèves ; nous regrettons vivement de ne pas convaincre ces familles à scolariser leurs enfants à Artigueloutan et se donner ainsi la chance de nouer de véritables liens, des amitiés durables entre les enfants d'une part et les parents d'autre part .  
Nous précisons également que notre école bénéficie d'équipements qui supportent les comparaisons avec n'importe quelle école voisine .

- *Documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme(PLU), plan local de l'habitat (PLH), schéma directeur d'assainissement*

#### 1. Révision du POS de la commune :

Le Maire et le Conseil Municipal convient tous les habitants à assister à la première réunion publique qui se tiendra le **Jeudi 29 avril 2004**, à 20h30 (à la salle « Grande Ourse »).

Cette réunion , préalable à d'autres réunions de concertation, aura pour objet la présentation de la commune, la description de la procédure de mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme ainsi que les objectifs de la révision . Des commissions de travail regroupant les techniciens, les élus et les habitants seront formées .

Tous ceux qui ne pourraient assister à cette première réunion pourront néanmoins s'inscrire aux commissions qui les intéressent en formulant leur demande à la Mairie.

#### 2. Plan local de l'habitat :

Le PLH, élaboré par la communauté d'agglomération est un document d'analyse et de prospective relatif au développement des quatorze communes de la communauté . Les éléments concernant notre commune ont été présentés au Conseil Municipal le 16 mars 2004 .

*Il serait trop long d'exposer complètement dans ce bulletin les conclusions de cette étude, aussi, nous invitons les habitants intéressés à consulter à la Mairie le document dans son intégralité .*

Le Conseil Municipal, décide, après débat, d'adopter le PLH et s'inscrit dans les objectifs destinés à améliorer le développement de la commune, notamment par :

- la construction de logements locatifs
- l'aménagement du centre bourg permettant l'accueil de commerces et de services .

### 3. Syndicat d'assainissement de la Plaine de l'Ousse :

le syndicat a réalisé sur le territoire des communes membres des études de sols destinées à proposer un zonage dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement . Le résultat des sondages menés sur notre commune est présenté au Conseil Municipal qui , invité à se prononcer, approuve la carte de zonage .

Ce document sera soumis à enquête publique dans chaque commune et à cette occasion tous les habitants pourront l'examiner et formuler leurs remarques .

Le réseau d'assainissement collectif va être renforcé sur notre commune : le syndicat réalisera très prochainement le réseau Impasse Lou Bouey .

Le syndicat d'assainissement a également mis en place le contrôle des installations d'assainissement non collectif . Ce contrôle a débuté sur les communes de Hours, Lucgarrier et Gomer . Toutes les installations dans les diverses communes seront contrôlées avant décembre 2005 .

Ce contrôle donnera lieu au paiement d'une redevance déterminée par délibération du Conseil Syndical le 16 janvier 2004 .

Deux cas sont à différencier :

- assainissement autonome neuf : la redevance couvrira les frais de contrôle de conception et réalisation, elle sera d'un montant de 100 euros, encaissable par le Syndicat six mois après l'obtention du permis de construire ; la validité de ce contrôle sera de quatre ans .
- assainissement autonome existant : une redevance de 30 euros par an , pendant quatre ans sera exigée .

Le Plan local de l'habitat, ainsi que le schéma directeur d'assainissement seront des outils très utiles pour l'instruction du PLU . Avec le PPRI ( plan de prévention des risques d'inondations), le PDU (plan de déplacements urbains), ce sont ainsi plusieurs niveaux d'informations qui sont mis à notre disposition, mais ce sont aussi des contraintes qui guideront les choix .

#### *▪ Voirie nationale et départementale : compte rendu de réunion entre l'Etat, le Département et les communes du canton de PAU-Est*

Nous réclamions une mise au point depuis longtemps et c'est grâce à notre conseillère générale Françoise Taupiac qu'une réunion, entre toutes les communes riveraines de la RN117, le Conseil Général et les représentants de l'Etat, a pu se tenir à Artigueloutan le 3 mars 2004. Plusieurs sujets ont été abordés :

- 1) la sécurité sur la RN117 aux carrefours d' Artigueloutan et de Nousty, la circulation des camions dans nos communes ;
- 2) la route dite « de Turboméca ».
- 3) la répartition entre les communes des crédits voirie de la conseillère générale

1) La présence du nouveau subdivisionnaire de la direction départementale de l'équipement, Marc Monvoisin, n'a rien apporté de vraiment satisfaisant à notre souci constant d'aménagement du carrefour de la RN 117. Néanmoins, il s'est engagé à accélérer la présentation d'une étude menée depuis de longues années sur la RN117. En effet, celle-ci sera présentée à Lée le 27 avril prochain. Nous pouvons espérer que cette étude montrera le bien fondé de notre demande d'aménagement en reconnaissant le caractère dangereux de ce carrefour, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dans le contexte de la décentralisation, la RN 117 fera partie des voies nationales transférées au Département en janvier 2005 : nous espérons que nous pourrions mieux nous faire entendre du Conseil Général . Les représentants du Service départemental des infrastructures, Mme Gaudechon et Mr Riche, qui sont présents à cette réunion, connaissent notre problème depuis des années .

En ce qui concerne la circulation des camions dans nos communes, il nous est bien précisé que ce trafic résulte en partie de la position solidaire des communes riveraines de la Rn117, notamment Artigueloutan et Nousty, qui refusent d'approuver l'arrêté préfectoral autorisant le passage des camions de plus de 7,5 tonnes sur la RN117 tant que nos carrefours ne sont pas aménagés . Rappelons tout de même que des rocadés permettant de rejoindre l'autoroute sont faites justement pour éviter la circulation des camions à proximité des agglomérations . Tous les maires présents, Alain Nouguez (Nousty), Serge Ravasson (Ousse), Pierre Domengé (Lée) et Henri Toubert (adjoint au maire d'Idron) réaffirment leur position .

2) La route dite de Turboméca soulève de nombreuses inquiétudes dans notre commune . La présence des représentants de l'Etat et du Département, qui en tout état de cause seraient les financeurs de cette route, nous a permis de poser la question de l'existence de ce projet : la réponse est claire et nette, il n'existe pas de projet d'une voie nouvelle pour Turboméca . Le Conseil Général s'est engagé à financer le rond point de Bordes ainsi qu'à améliorer l'accès au site par la route départementale 38 notamment par la pose de panneaux indicateurs . Ces informations sont sûres et ont le mérite d'émaner de personnes autorisées par leurs responsabilités et leurs fonctions au sein du Conseil Général .

3) Répartition des crédits de voirie : chaque conseiller général dispose d'une enveloppe financière destinée à réaliser des travaux sur les voies départementales traversant les communes de leur canton . Françoise Taupiac répartit ainsi de façon égale entre les cinq communes de Pau-Est un crédit de 26 874 € soit environ 5000 € par commune. Après discussion entre les maires des communes concernées, il est proposé d'allouer à deux communes par an la moitié de la somme afin de réaliser des aménagements plus conséquents. Si le principe est accepté par tous, reste à savoir quelles seront les communes qui en bénéficieront cette année . Pour Artigueloutan, nous avons demandé l'aménagement du carrefour des Platanes ainsi que des améliorations de la sécurité aux carrefours situés rue de la Mairie . Chacune des communes concernées, bien entendu, a ses projets et souhaite les réaliser au plus vite. Une décision sera prise le 27 avril prochain.

## • *Compte administratif 2003*

Le compte administratif ainsi que le compte de gestion du percepteur font apparaître un excédent de 15 528 €. Ce résultat, en baisse par rapport à l'année précédente, s'explique par le retard des subventions du Conseil Général attendues pour des dépenses réalisées :

- subvention sur le programme de plantations des haies : - 4 035 €
- subvention sur le programme voirie : - 5 374 €.

Mme le Maire quitte la réunion afin de laisser le Conseil délibérer : après débat, à l'unanimité, le compte de gestion est adopté.

## • *Vote des taxes communales*

<i>TAXES LOCALES</i>	<i>1993</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1999</i>	<i>2002 +2%</i>	<i>2003 + 2%</i>	<i>2004</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	8,37	8,60	8,75	8,93	9,11	9,29	9,29
<i>Foncier bâti</i>	6,53	6,71	6,83	7,04	7,18	7,32	7,32
<i>Foncier non bâti</i>	23,65	24,31	24,73	25,47	25,74	26,25	26,25

### SOIT UNE AUGMENTATION DE 11% EN 12 ANS

L'augmentation ou le maintien des taux des taxes reste une décision majeure et suscite toujours un large débat : c'est la question préalable à poser avant le vote des dépenses de l'année. L'option que nous avons toujours considéré comme la meilleure, du moins la moins mauvaise, était et reste de préférer une augmentation minimale mais régulière, comparable à l'évolution annuelle du coût de la vie et à la progression des salaires.

Les communes voisines, qui n'ont pas fait le même choix, sont aujourd'hui contraintes d'augmenter brutalement leur taux : Ousse, +19,85 % en trois ans ; Sendets, +13% en 2004 ; Lée, +7,5% en deux ans, Idron, +10% en 2003.

Moyenne départementale :

<i>Taxe habitation</i>	<i>14,35</i>
<i>Taxe foncier bâti</i>	<i>14,03</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>33,41</i>

<i>ARTIGUELOUTAN</i>	<i>Bases 2003</i>	<i>PRODUITS 2003</i>	<i>Bases 2004</i>	<i>TAUX 2003/2004</i>	<i>PRODUITS 2004</i>
<i>Taxe habitation</i>	764 000 €	70 975 €	831 100 €	9,29	77 209 €
<i>Foncier bâti</i>	438 200 €	32 076 €	450 700 €	7,32	32 991 €
<i>Foncier non bâti</i>	36 600 €	9 607 €	36 800 €	26,25	9 660 €
<i>TOTAL</i>		112 658 €			119 860 €

Pour l'année 2004, le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux considérant, d'une part, que les bases ont augmenté cette année, d'autre part, que les dépenses d'investissement prévues peuvent être réalisées sans emprunt.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

*A noter : La taxe professionnelle n'apparaît plus dans nos recettes depuis que nous faisons partie de la communauté d'agglomération.*

• **Budget primitif 2004**

1) Section dépenses de fonctionnement

<i>VUE D'ENSEMBLE</i> <i>Dépenses de l'exercice</i>	<i>Prévision Dépenses</i> <i>2004</i>	<i>VUE D'ENSEMBLE</i> <i>Recettes de l'exercice</i>	<i>Prévision Recettes</i> <i>2004</i>
<b>Charges générales</b>	66 040	Produits des services	19 331
<b>Charges de personnel</b>	150 250	Charges de personnel remboursées	24 274
<b>Gestion courante</b>	34 888	Dotations subventions	109 133
<b>Dépenses imprévues</b>	1 500	Produits gestion courante	8 800
<b>Charges financières</b>	11 446	Impôts taxes	144 710
<b>Amortissements</b>	2 692	Produits exceptionnels	7 180
<b>Virement</b>	62 140	Excédent 2003	15 528
<b>Total Dépenses</b>	<b>328 956</b>	<b>Total RECETTES</b>	<b>328 956</b>

**A noter dans cette section :**

- Le poste salaires connaît une augmentation sensible : nous ne bénéficions plus d'aide de l'Etat sur le salaire de Mme Artigue, employée à la cantine et nous avons peu d'espoir d'obtenir un autre emploi contrat consolidé à la rentrée prochaine, compte tenu des conditions draconiennes aujourd'hui pour obtenir un emploi subventionné, restrictions qui s'appliquent aux collectivités, aux associations et également aux candidats éventuels . Nous avons néanmoins déposé un dossier de demande pour un emploi en contrat consolidé au bénéfice de Carole Durancet qui remplit les conditions légalement exigées .
- Le Conseil Municipal a décidé d'intégrer dans ce chapitre une dépense de 900 € correspondant à l'embauche de deux jeunes pendant l'été 2004 : il nous paraît important de proposer du travail à nos jeunes, sur notre commune, afin de les occuper pendant les vacances scolaires et leur permettre de gagner un salaire en réalisant des travaux d'intérêt général . Une annonce détaillée est insérée en fin de bulletin dans les informations diverses .
- Section recettes : les produits exceptionnels d'un montant de 7 180 € correspondent à des remboursements d'assurance suite à des sinistres .Il est prévu notamment dans cette somme le remplacement de la porte de l'Eglise .En effet, après examen par différents menuisiers, cette porte, très endommagée après l'effraction de décembre 2003, n'est pas réparable. La meilleure proposition, retenue par le Conseil Municipal, émane de l'entreprise Leboeuf de Sendets, pour un montant de 3 400 €. Le travail sera réalisé au mois de mai .

## 2) INVESTISSEMENT 2004 : Opérations de l'exercice

<i>OPERATIONS 2004</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>OPERATIONS 2004</i>	<i>RECETTES</i>
<i>HAIES</i>	497	<i>FCTVA -TLE</i>	42 817
<i>BATIMENTS</i>	4 500	<i>SUBVENTIONS</i>	76 706
<i>VOIES RESEAUX</i>	123 780	<i>Amortissements</i>	2 692
<i>MOBILIER</i>	9 730	<i>VIREMENT</i>	62 140
<i>Charges financières</i>	32 166	<i>Excédent reporté</i>	70 106
<i>Résultat reporté</i>	70 106		
<i>EQUIPEMENT</i>	13 682		
<b><i>TOTAL</i></b>	<b>254 461</b>	<b><i>TOTAL</i></b>	<b>254 461</b>

### *Détail des programmes proposés :*

- Haies paysagères : dernière tranche d'un montant de 497 € qui seront affectés à la dernière partie de la plantation de la haie route de Nousty .
- Bâtiments communaux : les dépenses prévues concernent des travaux non réalisés en 2003, nettoyage du toit de l'Eglise et réfection de la passerelle.
- Mobilier : achat d'un souffleur, d'un tracteur de tonte (7 500 €), pieds de table (tables en bois), mobilier pour l'école (850 €) et dépenses diverses .
- Equipement : ce programme constitue une réserve susceptible de couvrir des dépenses imprévues .
- Voies et réseaux : programme très conséquent cette année, car l'aménagement du parking et des abords est inclus pour un montant de 74 310 € . Nous avons sollicité le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 65% , mais à ce jour nous n'avons aucunement la certitude de l'obtenir . En conséquence, nous avons également sollicité l'aide de la communauté d'agglomération et demandé l'attribution de fonds européens . La réalisation de notre projet dépendra donc de ces financements . L'étude d'aménagement réalisée par la DDE est en cours d'achèvement, elle tiendra compte de l'évolution de nos réflexions menées avec le Conseil Municipal des jeunes et les associations .

Le programme voirie 2004 est crédité de 39 470 € , il comprendra l'entretien de voies très dégradées, des dépenses d'électrification et un début d'aménagement de rues très urbanisées . La commission voirie a établi un programme de travaux mais nous ne disposons pas encore de l'estimation financière définitive . Il faut bien comprendre qu'entre ce qu'il faudrait faire, notamment sur des rues en cours d'urbanisation ( impasse des Pyrénées, rue de la Passerelle, rue de la Licorne et rue du Ruisseau ) et ce que nous pourrons financer cette année et les années suivantes, il y a une distance de quelques milliers d'euros . Nous sommes bien conscients de l'attente légitime des habitants et nous la comprenons . La commission voirie et son responsable Jean-Claude Pradoux ne ménagent pas leurs efforts pour tenter d'établir un programme supportable pour nos finances, qui réponde aux exigences les plus urgentes et reste compatible avec d'autres dépenses aussi essentielles. Difficile exercice qui ne peut satisfaire toutes les demandes la même année...

Dans ce programme voirie, se rajoute la somme de 9 000 € afin de couvrir des frais d'étude, (pour levés topographiques et étude DDE) ainsi que 1 000 € pour la

fourniture de la semence et engrais nécessaires à la réfection de la pelouse du stade .

- Charges financières : augmentation des remboursements d'emprunts, avec une année entière de remboursement en capital de l'emprunt réalisé en 2003 pour l'achat du terrain de Mr et Mme Clos auquel s'ajoute la réalisation de l'emprunt souscrit auprès du Syndicat d'électrification en 2002 pour le financement de l'enfouissement des lignes électriques du centre du bourg . Cependant, la commune n'est pas très endettée et l'essentiel des emprunts réalisés depuis 1994 arrivent en fin de remboursement et pèseront moins à l'avenir sur nos dépenses d'investissement .

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le budget tel que présenté et rappelle que les dépenses d'investissement prévues dépendront des subventions accordées .

Après débat, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions du Maire et vote le budget 2004 .

- ***Action sociale : création d'un CASI (comité d'action sociale intercommunale)***

A l'instar des « grosses » communes de la communauté d'agglomération, un projet de création de CASI est en cours . IL vise à donner à tous les employés communaux de la communauté les mêmes avantages sociaux tels que aides aux vacances, aide à la garde d'enfants, primes de mariages ou de naissance, ou retraite, contrat de groupe pour les mutuelles etc...

Plusieurs réunions ont déjà éclairci le projet qu'il faut affiner maintenant en précisant la notion d'adhérent, le niveau de cotisations .

Une enquête est en voie de réalisation auprès des employés communaux afin de connaître leurs attentes sachant qu'entre désir et réalité, il y a toujours la question épineuse des moyens financiers .

La volonté municipale est de mener jusqu'à son terme cette étude afin de permettre à nos employés de bénéficier de prestations complémentaires auxquelles ils peuvent prétendre . Nous précisons qu'à ce jour, nos employés ne bénéficient d'aucun avantage social à l'inverse de leurs collègues des plus grandes communes . Notre adhésion à la communauté d'agglomération et notre participation à ce projet permet d'envisager un régime social plus favorable grâce à la mise en commun des moyens .

Jeanine Courrèges est notre représentante dans l'instance chargée de mettre en œuvre le CASI .

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Réunion du 23 janvier 2004

- Actions à mettre en place en 2004 :
  - participation au défi sport
  - organisation dans le cadre de la fête locale d'un concours de pêche et de pétanque
  - poursuite de la réflexion sur la réalisation d'un skate park par la réalisation d'un sondage auprès des jeunes de la commune.
  - Recherche d'une commune de même taille en vue d'un jumelage, en Espagne ou en France
  - Entretien des bordures de l'Ousse, de la passerelle
  - Visite du Conseil Général en séance
  - Etude des « points noirs » sur nos routes .

➤ Réflexions sur l'aménagement du stade

Après discussion, le Cmj, propose des aménagements à ne pas oublier dans la réalisation de cet espace public :

- terrain de pétanque, panier de basket, skate ou roller park
- abri couvert, quelques arbres, des bancs, des panneaux d'informations, des poubelles.

Réunion de la commission sport animation le 28 février :

Le CMJ a réalisé un questionnaire sur la réalisation d'un skate park à Artigueloutan .

Réunion du 26 mars : Examen des résultats de l'enquête citée précédemment :

- Sur 80 questionnaires envoyés, seulement 26 réponses nous sont parvenues .

- Sur ces 26 réponses, de nombreux jeunes pratiquent plutôt du roller et du skate, une minorité du BMX . Ceux qui ne pratiquent pas, aimeraient par contre apprendre . Tous souhaiteraient disposer d'un lieu pour pratiquer, devant la salle des Fêtes de préférence ou près du stade .

Le peu de réponses à cette enquête n'encourage guère à poursuivre ce projet.

Néanmoins, les jeunes souhaitent tenter une consultation supplémentaire de tous ceux qui n'ont pas répondu .

Ensuite, un point sera fait et des propositions adressées au Conseil Municipal adulte .

Des remarques très intéressantes ont été formulées à l'occasion de cette enquête :

- Pourquoi ne pas réaliser une piste cyclable ou de roller et skate autour du village ?
- Un petit fronton ?
- Une aire goudronnée avec panneaux de basket à l'extérieur ?

Le CMJ fera le point au mois d'avril sur toutes ces questions .

---

---

## INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ **Commémoration** : la cérémonie commémorative du 8 mai 1945 aura lieu le samedi 8 mai à 11h30, place de la Mairie . Un vin d'honneur réunira les participants .
- ❖ **Distribution des sacs jaunes, tri sélectif** : vous pourrez retirer vos sacs à la Mairie du 24 au 26 juin de 9h à 12h et de 16h à 18h30 .
- ❖ **Stationnement gênant** : nous recevons à la Mairie trop fréquemment des plaintes concernant le stationnement « sauvage » de véhicules : rue de l'Eglise, rue de l'école, rue des pêcheurs, place de la Mairie . Pour la paix et la sécurité de tous, merci de veiller à ne pas garer vos véhicules n'importe où et ne craignez pas de faire quelques pas !
- ❖ **Environnement** : là aussi, un peu de civisme serait le bienvenu pour respecter notre cadre de vie . Malgré un ramassage hebdomadaire des déchets verts, nous pouvons encore voir des fossés bouchés par des branchages et même des chemins ruraux rendus impraticables par des amas de déchets verts . Nous vous rappelons que les déchets verts les plus encombrants doivent être déposés à la déchetterie. L'entretien des chemins ruraux est effectué aujourd'hui entièrement par la commune ; Si l'on veut appliquer la loi, selon laquelle l'entretien des chemins ruraux est à la charge à la fois des riverains et de la commune , nous avons la possibilité d'effectuer des travaux de nettoyage et remise en état des chemins ruraux en facturant la moitié du coût aux riverains . Nous ne voudrions pas en arriver là.

Pour finir ce chapitre sur une note plus positive, Madame le Maire tient à féliciter tous ceux qui, par contre, entretiennent et embellissent « leur devant de porte » : pelouse, fleurs, arbustes en bordure de voies sont un plaisir partagé par tous grâce au travail de quelques uns . Merci .

- ❖ **Inscriptions rentrée scolaire 2004** : nous demandons à tous les parents des enfants nés en 2001 de confirmer l'inscription de leurs enfants pour la rentrée scolaire 2004. Il est essentiel que toutes les inscriptions soient officielles au jour de la pré-rentrée des enseignants soit le mardi 31 août et les enfants présents le mercredi 1<sup>er</sup> septembre, jour de la rentrée .
- ❖ **Emplois d'été pour les jeunes** : nous proposons deux emplois saisonniers d'une durée de deux semaines au cours du mois d'août 2004, soit du 2 au 14 et du 16 au 28 août, à raison de 20h heures par semaine. Ces emplois sont ouverts aux jeunes garçons ou filles âgés de 17 ans ou plus et habitant Artigueloutan. Le travail sera encadré par un employé municipal et un adjoint, il s'agira d'effectuer des travaux d'entretien divers : espaces verts, peinture, nettoyage des locaux communaux. Rémunération au SMIG . Les candidatures doivent être formulées par écrit et adressées à la Mairie avant le 25 juin 2004 .

